



8 mars 2011 : Salle pleine pour Gasland à Les Salelles

Lettre d'information n°13

Janvier – Février – Mars
2011

de la Mairie de
LES SALELLES

Mairie : Les heures d'ouverture de la Mairie ont été modifiées comme suit :

Mardi de 8h00 à 12h00.

Jeudi de 8h00 à 12h00

Vendredi de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 18h00.

N° téléphone/fax de la Mairie : 04.75.94.92.97.

Messagerie Internet de la Mairie : mairie.les.salelles@wanadoo.fr

Site Internet de la Mairie : <http://www.les-salelles-ardeche.fr>

Agenda rétro du trimestre :

- 8 janvier	: Les vœux du Maire Alain Faucuit
- 5 février	: le point sur le transport local spécifique
- 16 février	: Conseil municipal
- 24 février	: réunion Cap Territoires
- 8 mars	: Gasland à Les Salelles
- 14 mars	: préparation à l'Ardéchoise à Chambonas
- 17 mars	: Réunion des correspondants du Sud Ardèche de l'Ardéchoise à la salle des fêtes de Chambonas

La vie associative :

- 12 février	: Loto et belote du Comité des Fêtes.
--------------	---------------------------------------

A VENIR ➡

: 18 avril	- Rencontres printemps nature à Les Salelles
: 21 avril	- Prochain conseil municipal à 18h30
: 24 avril	- Troc aux plants
: 22 mai	- Vide-greniers
: 29 mai	- Repas des anciens

8 Janvier 2011 : Les vœux d'Alain FAUCUIT, Maire

Nous ne reviendrons pas sur cette manifestation qui a fait l'objet d'un article complet dans le précédent bulletin d'information n°12 d'octobre-novembre-décembre 2010.

5 février 2011 : le point sur le transport local spécifique



5 février 2011 : arrivée sur Les Vans

C'est sur une idée du Maire de Montselgues, Joël Fournier, qu'est née cette idée de navette tous les samedis matins pour véhiculer en particulier des personnes âgées depuis Montselgues jusqu'à Les Vans, en passant par les différents quartiers de Les Salelles, Chambonas, avec retour en fin de matinée, les sacs à provision bien remplis. Les conseils municipaux des deux autres villages ont très rapidement donné leur accord, d'autant plus que le Conseil général, très impliqué dans l'opération, subventionne plus de 60% du fonctionnement de la navette.

Il est temps de faire le point, après 7 mois de fonctionnement. Les chiffres sont éloquentes : 100 personnes en juillet 2010, 92 en août, 53 en septembre, 56 en octobre, 23 en décembre, soit en moyenne 54 personnes transportées par mois et 14 personnes par voyage, ce qui est plus que satisfaisant. Les maires des trois communes se félicitent de ce succès, même si peu de personnes montent à Chambonas, la proximité de Les Vans expliquant cela. Bien sûr, en hiver moins de personnes prennent la navette, mais, durant l'été, la capacité des cars Ginhoux a dû être agrandie, 25 personnes en moyenne par voyage durant les deux mois d'été. En tous cas, cette navette continuera de circuler pour le bien-être des voyageurs, un peu toujours les mêmes, mais tous ravis. De même, les horaires d'hiver leur conviennent bien, surtout pour les personnes partant tôt le matin de Montselgues.

ATTENTION : A partir du samedi 23 avril 2011, mise en place des horaires d'été

1) Les arrêts sur la commune de Les Salelles :

8h10 : Arrivée sur Seyras (arrêt-bus)

8h12 : La Beaume

8h15 : Carrefour Luminière (près du local poubelles)

8h18 : Carrefour La Brugère

8h21 : Carrefour Bas Montachard

8h26 : Carrefour Les Champels

8h29 : Les Moriers

8h32 : La Barbière (local poubelles)

8h34 : Beauregard (cabine téléphonique)

8h37 : Le Cellier (borne incendie)

8h39 : L'Eglise (borne incendie)

8h42 : Embranchement Le Dujal

8h45 : Le Nassier/ Basse rivière

Puis traversée du Nassier vers Marvignes, Chambonas puis Les Vans.

2) Les points d'arrêts à l'arrivée de Les Vans :

Arrivée sur le parking devant la poste, vers 9h05, puis le parking de La Clairette/ Carrefour- Market vers 9h10.

3) RETOUR : les points de départ de Les Vans :

11h30 : parking La Clairette/Carrefour-Market, puis 11h35 devant le garage Renault Gourdon.

4) Le circuit retour sur Les Salelles : Les mêmes arrêts qu'à l'aller.

16 février 2011 : Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

1. Régularisation de la voie communale au lieudit LES CHAMPELS.

Monsieur Le Maire expose qu'il y a lieu de compléter la délibération en date du 14 avril 2006, afin de régulariser définitivement la voie communale au lieudit LES CHAMPELS. Par conséquent, il convient de céder à la famille CEDAT-DESCHANELS-CHAPER, en plus de la parcelle AE N° 828 issue du domaine public, la parcelle AE N° 830 pour 00a11ca.

Cette cession complète la cession par les consorts CEDAT-DESCHANELS-CHAPER des parcelles AE N° 822 et 825 au profit de la commune, laquelle en contrepartie cède les parcelles AE N° 828 et AE N° 830. Cette cession a lieu à titre gratuit. Les frais sont à la charge de la commune.

En conséquence, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer l'acte notarié et faire le nécessaire dans le sens de la cession indiquée ci-dessus.

2. Vente d'un terrain communal au lieudit Le Grand Bois au profit de Madame et Monsieur VALENTIN.

Monsieur Le Maire expose qu'afin de ne pas alourdir le budget de la commune en faisant un nouvel emprunt et afin de réaliser de nouveaux projets (travaux de voirie), il propose au Conseil Municipal de vendre une partie d'un terrain appartenant à la commune au lieudit LE GRAND BOIS, parcelles AH 301 et 302.

Un acquéreur s'est présenté en la personne de Madame et Monsieur VALENTIN. La candidature de cette famille composée de trois enfants, scolarisés à l'école de Gravières, a retenu l'attention du Conseil Municipal qui a donné un avis favorable.

L'avis de Maître LEDUN, Notaire à Les Vans, a été sollicité pour la valeur du terrain ; Maître LEDUN a établi une attestation sur la base de 55.000 Euros pour 1.418 m² vendu. Le terrain appartenant à la Commune est cadastré comme suit :

- section AH N° 301 pour 04a60ca,
- section AH N° 302 pour 14a95ca.

Il a été décidé de solliciter un géomètre pour découper le terrain afin de prélever une surface pour l'emplacement des poubelles, l'aire de retournement des services de secours.

En conséquence, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- émet un avis favorable à la vente par la Commune des sections AH 301 et 3002 pour une superficie d'environ 1.400 m², au profit de Madame et Monsieur VALENTIN, moyennant le prix de 55.000 Euros. La surface définitive sera connue après le plan de division établi par le Cabinet de Géomètre Expert ALARCON et LARGUIER, sis à Saint-Ambroix. Les frais de géomètre sont à la charge de la Commune.
- donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire de la Commune de Les Salelles afin de signer le compromis de vente sous la condition suspensive de l'obtention par l'acquéreur d'un prêt, d'un permis de construire pour la construction d'une maison d'habitation et l'obtention du document définitif de division,
- donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer les documents du géomètre et ensuite de signer l'acte authentique de vente à recevoir par Maître LEDUN, Notaire à LES VANS.

3. Choix du Bureau d'Etude pour l'élaboration du P.L.U.

Suite à l'ouverture des plis en date du 05 janvier 2011, Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de choisir le Bureau d'Etude pour l'élaboration du P.L.U.

La Commission d'Urbanisme et la Commission d'Appel d'Offre ont étudié les dossiers, comparé les compétences de chacun (prestation, élaboration du P.A.D.D., durée, coût, nombres de réunions ...) et ont proposé de retenir le Bureau d'Etude PERNON Frédéric qui possède les compétences nécessaires à la réalisation de ce projet et dont la proposition de prix est la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- retient le bureau d'étude de Monsieur Frédéric PERNON, sis à Lachapelle Sous Aubenas, pour un montant de 16.650 Euros, soit 19.913,40 T.T.C.,
- autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant au dossier,
- charge Monsieur Le Maire de transmettre cette présente délibération à la D.D.T. et au Conseil Général accompagnée du contrat pour l'obtention des aides.

4. Adoption des restes à réaliser.

Le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république (dite loi ATR). Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2010 intervenant le 31 décembre 2010, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2011 lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Adopte les états des restes à réaliser suivants :

* dépenses d'investissement du budget principal à reporter :

- entrepôt municipal	: 15.684,00 €
- numérisation du cadastre	: 1.500,00 €
- élaboration du P.L.U.	: 3.000,00 €
- aménagement de la salle des fêtes	: 15.500,00 €
<i>Soit un montant total de</i>	<i>35.68400 €</i>

* recettes d'investissement du budget principal à reporter :

- voirie	: 5.940,00 €
- aménagement place de la Mairie	: 1.322,00 €
- entrepôt municipal	: 15.684,00 €
- numérisation du cadastre	: 625,00 €
- élaboration du P.L.U.	: 1.200,00 €
- aménagement de la salle des fêtes	: 4.600,00 €
<i>Soit un montant total de</i>	<i>29.371,00 €</i>

- Autorise le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,
- Dit que ces écritures seront reprises dans le Budget Supplémentaire de l'exercice 2011.

5. Projets d'exploitation de gaz non conventionnels, dits gaz de schistes.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des projets d'exploitation de gaz non conventionnels, dits gaz de schistes. En date du 1er mars 2010, un arrêté ministériel a accordé un permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux (dit gaz de schiste) sur un secteur intitulé « Villeneuve-de-Berg ». Ce périmètre peut englober certaines communes de notre territoire. Ce projet, s'il allait à son terme, poserait des problèmes :

- économiques, en nuisant à notre modèle de développement raisonné à travers lequel des filières qualitatives locales sont mises en avant,
- environnementaux, en nuisant, entre autres, à la préservation de nos ressources en eau, à la qualité de nos paysages et de nos cours d'eau, à l'équilibre énergétique du territoire,
- sociétaux en nuisant à la qualité de vie de nos habitants et à l'image du territoire,
- de santé par l'utilisation de produits chimiques.

En conséquence, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- exprime ses craintes sur les conséquences sociales, économiques et environnementales, en particulier sur les réserves d'eau,
- dit que la conduite de ce projet hors de toute concertation n'est pas acceptable et exige qu'une large concertation soit engagée par les industriels et l'Etat,
- affirme que le principe constitutionnel de précaution doit être mis en œuvre à ce sujet,
- affirme son opposition à toute prospection ou exploitation minière par procédé de fragmentation hydraulique horizontale qui pourrait porter atteinte au territoire et son environnement.

6. Création d'un collectif s'opposant aux projets d'exploitation de gaz non conventionnels, dits gaz de schistes et désignation d'un porte parole.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de la Mairie de LAGORCE, portant opposition aux arrêtés du 1er mars 2010, accordant permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dits « permis de Villeneuve et permis de Montélimar ».

Monsieur Le Maire propose de nommer un porte parole. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- approuve la création d'un collectif contre toute prospection ou exploitation minière par procédé de fragmentation hydraulique horizontale qui pourrait porter atteinte au territoire et son environnement,
- nomme Monsieur Bernard BELLECULEE, 3^{ème} conseiller municipal, en tant que porte parole auprès du collectif des élus.

7. Convention entre le C.D.G. 07 et la Commune – relative à l'intervention sur dossiers C.N.R.A.C.L.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion apporte dans le cadre d'une convention son soutien aux collectivités pour des renseignements relatifs aux dossiers C.N.R.A.C.L. et leur transmission à la caisse de retraite. La dernière convention arrive à son terme au 31 décembre 2010.

Une nouvelle proposition de convention est adressée à la Mairie : à compter du 1er avril 2011 au 31 décembre 2013, à savoir : la facturation interviendra uniquement sur les dossiers des Agents que le Centre de Gestion aura été amené à traiter et à transmettre à la C.N.R.A.C.L.

En conséquence, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Le Maire à signer la présente convention.

8. Signature de convention de partenariat avec le C.N.F.P.T. – Formation des Agents.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier envoyé par le C.N.F.P.T. concernant la formation des Agents. Aussi une convention de partenariat est proposée afin de simplifier et d'alléger les procédures.

Plusieurs formations sont proposées :

- en groupes constitués d'Agents d'une ou de plusieurs collectivités ; une participation financière est convenue par un « bon de commande d'action intra »,
- individuelles : une participation financière est due intégralement pour toute inscription – 8 jours avant la date de début de l'action.

La présente convention est signée par une durée d'un an, du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011. Elle pourra être reconduite par voie expresse pour deux périodes supplémentaires d'un an. Elle peut être résiliée par lettre recommandée. En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Le Maire à signer la présente convention de partenariat.

9. Adhésion de collectivités au SIVU.

Monsieur Le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal, les demandes d'adhésion au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche des collectivités suivantes :

- la Commune de Beaumont-Monteux (26),
- la Commune de Les Vans,
- la Communauté de Communes du Pays de Vernoux, regroupant les Communes de : Châteauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, Saint Apollinaire de Rias, Saint Jean Chambre, Saint Julien le Roux, Silhac, Vernoux-en-Vivarais.

Ces demandes ont reçu un avis favorable du Comité Syndical du SIVU dans sa séance du 30 septembre 2010. Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque collectivité adhérente au SIVU de délibérer à son tour sur ces demandes. En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion des collectivités ci-dessus indiquées au SIVU des Inforoutes de l'Ardèche.

10. Instauration de la taxe de séjour forfaitaire : modification de la délibération du 23/09/2010.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la délibération du 23/09/2010 instituant la taxe de séjour forfaitaire. En effet, depuis quelques années, une taxe additionnelle à la taxe de séjour des communes doit être reversée chaque année au Conseil Général à hauteur de 10 % des taxes de séjour recouvrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide **de fixer le tarif à 0,33 €** par nuitée (49) et par unité de capacité d'accueil (auxquelles est appliqué l'abattement obligatoire de 20 %).

Exemple : pour un gîte d'une capacité de 4 personnes, il sera calculé :

$$4 \times 49 \text{ nuitées} - 20 \% \text{ d'abattement} = 156,80 \text{ €} \times 0,33 \text{ €} = 51,74 \text{ Euros de taxe forfaitaire.}$$

La taxe de séjour, appelée aussi « la taxe de saison » a été instituée par la loi du 13 avril 1910. Cette taxe est perçue par le logeur, hôtelier, propriétaire ou autre intermédiaire, qui la reverse au receveur municipal de la commune. Le produit de la taxe de séjour est utilisé pour réaliser des dépenses destinées à favoriser l'attrait touristique de la commune. Un imprimé « Déclaration Taxe de Séjour » sera envoyé à chaque propriétaire concerné.



Alain Faucuit reçoit JP Manificier et tous les élus du canton.

Alain Faucuit, Maire de Les Salelles, a accueilli jeudi 24 février après-midi, une trentaine de maires et élus des Communautés du pays de Les Vans, de Jalès, de Cruzières, des Cévennes vivaroises et Beaulieu, sous la présidence de Jean-Paul Manificier, Conseiller Général, pour la dernière réunion Cap Territoires avant les élections cantonales.

La 1^{ère} partie était consacrée à la présentation du syndicat mixte Ardèche Drôme numérique, ADN, par Sylvain Valayer. Les réseaux cuivre téléphonique ne permettant pas de supporter les usages numériques de demain (haut débit et très haut débit), ADN, avec son partenaire ADTIM a lancé, en 2008, un gros programme d'équipement des 2 départements pour un montant total de 50 millions€, financés par les départements, la région et l'Europe, avec des partenariats avec 23 opérateurs nationaux ou locaux, par voie filaire, WIFI ou satellite. A ce jour, 96% des foyers ardéchois et drômois bénéficient d'une offre ADSL, 12.000 foyers en zone blanche bénéficient d'une solution « haut débit », 243 zones d'activités sont déjà raccordées en fibre optique et 214 centraux téléphoniques sont à présent dégroupés, en autres tous les chefs-lieux de canton. La suite est l'élaboration d'un schéma directeur territorial d'aménagement numérique SDTAN qui aura pour but de favoriser le déploiement de la fibre optique, qui remplacera d'ici 20 ans la technologie ADSL obsolète, et le raccordement de l'utilisateur privé, des acteurs économiques et publics, des collectivités locales et des entreprises des deux départements.

La seconde partie de la réunion a été consacrée aux subventions du Conseil général pour 2011, qui resteront constantes (soit 500.000€ env.) et à l'arbitrage de Jean-Paul Manificier, commune par commune. Bien entendu, les élus ont été invités à partager le pot de l'amitié, toujours convivial, offert par la municipalité de Les Salelles.

8 mars 2011 : Gasland encore une salle pleine à Les Salelles

Cette fois-ci, c'était au tour de Les Salelles de mobiliser sa population autour du film de Josh Fox. Sous l'impulsion de Bernard Belleculée, porte parole de la commune auprès du collectif des élus, plus de 80 personnes du village s'étaient rassemblées dans la salle des fêtes. Dans son introduction, Bernard a précisé que cette séance était plutôt destinée aux habitants n'ayant pas Internet, puisque ce film ainsi que les diapos de Guillaume Vermorel sur les explications sur l'exploitation du gaz de schiste et ses conséquences en Ardèche avaient déjà fait le tour des communes d'Ardèche. Après les diapos et un extrait d'une trentaine de minutes, une discussion « libre » entre les habitants s'est animée avec les informations données par Bernard Belleculée, Noël Sisinni, Jean-Dominique Denis et Alain Faucuit, Maire, en ce qui concerne l'arrêté municipal signé et envoyé à la préfecture.



Bernard Belleculée

14 mars 2011 : Préparation à l'Ardéchoise à Chambonas



Les bénévoles des trois communes

Le parcours appelé « la Méridionale » 600 km environ en 3 jours et 37 cols, passera le vendredi 17 juin 2011 à Les Vans, venant de Banne, puis Chambonas et Les Salelles, avant d'attaquer les 15 km terribles de la montée de Montselgues « Teste rouge ». Un comité d'organisation s'est donc formé spontanément avec les bénévoles d'Anim' à Chambonas, Suzanne Froment, Aline Vey, Eugénie Portal, Aline Larrieu, d'autres de Les Vans et de Les Salelles, l'union des commerçants et l'office du tourisme de Les Vans. Des idées fusèrent de partout, d'un changement de parcours dans les Vans à l'animation avec les écoles ou un parcours de sécurité routière avec la gendarmerie sur la place Ollier. Tous ces bénévoles réunis sous l'impulsion de Marie-Thérèse Bouchet, Denis Portal, Nadine Teyssier, Lucien Delavelle ou Bertrand Remi vont se retrouver jeudi prochain à la salle des fêtes de Chambonas pour une grande réunion des correspondants du Sud de l'Ardéchoise sous la présidence de Gérard Mistler, président.

Jeudi 17 mars 2011 : Réunion des correspondants de l'Ardéchoise à Chambonas



La vingtième Ardéchoise se prépare sur le canton de Les Vans.

Plutôt que d'organiser le passage de l'Ardéchoise chacun chez soi, les trois communes de Les Vans, Chambonas et Les Salelles ont pris le parti de s'unir pour offrir le meilleur accueil aux participants de la célèbre course cyclotouriste.



Présentation du logo 2011 de l'épreuve :
plus de 80 correspondants présents.

Ce jeudi soir, Gérard Mistler, président de l'Ardéchoise, avait organisé avec son équipe, la réunion des correspondants du Sud Ardèche, dans la salle des fêtes de la commune. Roger Boulard, maire, a souhaité la bienvenue aux organisateurs et surtout à tous les bénévoles présents. Ensuite, chacun des 80 correspondants s'est présenté avec son vécu de l'an dernier et ses espoirs pour l'édition 2011, du 15 au 18 juin. Autour de Les Vans, les communes de Les Salelles, Chambonas et des Vans ont décidé de s'unir pour renforcer l'accueil des cyclotouristes. François Caussègue, secrétaire et graphiste de l'épreuve a dévoilé le maillot de cette année et donné toutes les informations sur le site et le blog de l'épreuve. Bernadette Serayet a présenté l'Ardéchoise des jeunes, Michel Desbos, trésorier, le côté financier et dotations, Perrine, le casse-tête des hébergements et transports de plus de 6000 bagages, Angélique, secrétaire, les commandes groupées de ballons, guirlandes et tissu, ainsi que le recensement des 6557 bénévoles de l'Ardéchoise. Gérard Mistler a présenté cette 20^{ème} édition, avec déjà des records de participations (7314 inscrits à ce jour, pour 5788 en 2010 au même jour) et déjà de nouveaux projets pour 2012, avec, entre autres, une modification des circuits des « Gorges et la Méridionale » qui passeraient à 3 ou à 4 jours. Cette modification aurait son importance pour la région de Les Vans, qui deviendrait ville-étape, avec toutes les retombées positives sur le secteur hôtelier, commerces et restauration sur les nuitées du jeudi et du vendredi. Un repas très convivial a clôturé cette journée bien sympathique.

A venir : lundi 18 avril 2011 -> rencontre printemps nature à Les Salelles

L'Office de Tourisme du Pays de Les Vans en partenariat avec les associations locales et les prestataires de loisirs organise la 6^{ème} édition des "Rencontres Printemps Nature" du 1er avril au 8 Mai 2011, avec comme thématique cette année la forêt. Ce festival dédié à la promotion et à la préservation de notre patrimoine a pour objectif de sensibiliser les habitants et visiteurs à ces richesses. Des découvertes dans la nature, vous sont proposées : sorties, conférences, débats, ateliers pratiques, visites de sites

Lundi 18 avril, les habitants du village et du Pays de Les Vans sont conviés à une journée de découverte de la forêt des Salelles et de son dispositif de débroussaillage.

A 14h, partez à la découverte de l'écosystème forestier avec un représentant du Parc des Monts d'Ardèche, de l'ONF pour comprendre ce milieu et le moyen de le rendre durable avec une sylviculture adaptée (choix des essences locales, diversification). Ce sera l'occasion pour les propriétaires de s'informer sur la lutte contre les incendies. Suite à l'incendie du 30 août 2010 sur la commune, les élus et habitants du village ont mis en place un dispositif de lutte contre le feu en suivant les consignes du SDIS. Venez découvrir son avancement, les projets autour, avec les sapeurs pompiers des Vans, le SDIS et l'ONF.

A 14h00 devant la mairie, un arbre sera planté symboliquement. Les enfants des communes de Gravières, de Les Salelles et de Malarce, scolarisés à l'école intercommunale de Gravières et vous tous, habitants de Les Salelles, êtes conviés à la plantation.

Une collation sera ensuite offerte par la mairie de Les Salelles.

Pour assister à la sortie en forêt, RDV à 14 h à la Mairie de Les Salelles (04.75.94.92.97).

Inscription gratuite auprès de l'Office de Tourisme du Pays de Les Vans Tel : 04.75.37.24.48.

A venir : 21 avril à 18h30 -> prochain conseil municipal en Mairie

L'ordre du jour du prochain conseil municipal sera la présentation des différents budgets :

- Budget primitif de la commune
- Budget Assainissement
- Budget C.C.A.S.

La réunion est publique et ouverte à tous les habitants de Les Salelles.

Site Internet de la commune

31 Mars 2011



Après avoir passé le cap des 10.000 visites (soit 30 visites/jour env.) le 31 décembre 2010, nous voici près de 14.000 visiteurs (13596) (soit 34 visites /jour) depuis l'ouverture du site en octobre 2009.

Les rubriques les plus visitées depuis le début (octobre 2009) :

- Derniers événements festifs : 15,2 %
- Vivre à LES SALELLES : 14,3 %
- La Mairie : 12,5 %
- Les travaux : 11,1%

Nous mettons le site à jour régulièrement. N'hésitez pas à écrire à la Mairie, si vous souhaitez laisser un message, une publicité, une annonce etc....

Compostage



Utilisation insolite du composteur

Le SICTOBA, dans son action vis-à-vis des habitants de la commune le 30 octobre 2010, a vendu 59 composteurs au prix modique de 18,50€, grâce aux subventions du Conseil général et de l'ADEME. Nous rappelons qu'il reste encore quelques composteurs disponibles en Mairie. S'adresser à Katherine au secrétariat 04.75.94.92.97. Les 5 guides-composteurs de la commune sont : Frédérique SALA, Eric L'HUILLIER, Christian MICHEL, Alain FAUCUIT et Bertrand REMI. Leurs coordonnées sont disponibles en Mairie.

Divers

Info Tout numérique en Ardèche

Le passage à la télé tout numérique est prévu en Ardèche, le 15 juin 2011. Plus d'informations sur www.tousnumerique.fr ou en appelant le 09.70.81.88.18

Info Trésorerie Les Vans :

Au 31 mars 2011, le solde de trésorerie de la commune de LES SALELLES s'élève à 8.868,57 Euros.

Rappel :

Le Conseil Municipal rappelle que le bulletin municipal tout comme le site Internet sont à la disposition de tous les habitants de la commune. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie au 04.75.94.92.97 si vous souhaitez passer un message ou une information intéressant l'ensemble de la commune.

LA VIE ASSOCIATIVE

12 février 2011 : Loto et belote du Comité des fêtes



Alain Faucuit, très concentré



Les nombreux participants au loto

Une soixantaine de personnes, presque tous des habitués, se sont donnés, une fois encore, rendez-vous dans la salle des fêtes de la commune, ce samedi 12 février à partir de 15h00, pour l'autre traditionnel loto, organisé par le Comité des fêtes de Les Salelles, sous la présidence de Frédéric Labalme. A la table de marque, Michel, Katherine, Nadège, Frédéric et les autres... Evidemment, les lots étaient, comme toujours, de qualité, le séjour de charme pour deux personnes pour le carton plein étant l'attrait n°1, l'ambiance détendue et festive.

Le concours de belote lui a succédé le soir, avec, comme vainqueurs : Dominique Deschanel avec Michel Boyer, suivis, en seconde position, de Sully Charaix, Jean-Paul Ranc, en 3^{ème} position, de Jeannot Malclès, Frédéric Labalme, en 4^{ème} position, de Dominique Ginier, Victor Renard et en 5^{ème} position, de Alain Faucuit et Géraldine Deschanel.

Le Comité des Fêtes de Les Salelles organise un

TROC AUX PLANTS



Le DIMANCHE 24 AVRIL 2011

de 9h00 à 13h00

Place de la Mairie



Venez enrichir votre jardin sans frais en échangeant vos plants en surnombre contre ceux d'autres participants

Au programme :

- Troc aux plants (échange de plants, semis, graines, bulbes, tubercules, plantes d'intérieur... et de franche convivialité),
- Divers ateliers originaux et gratuits (atelier compostage...).

Qu'est ce qu'un troc aux plantes ?

Le principe est simple. Echanger « gratuitement » ses plants, graines, boutures, semences pour acquérir de nouvelles variétés de végétaux ou retrouver d'anciennes variétés. Vous recherchez un plant particulier pour embellir votre jardin ? Vous croulez sous vos semis d'hiver et ne savez pas quoi en faire ? Pas de panique. Le troc aux plantes est la solution. Vous apportez vos excédents et repartez avec un nouveau végétal. C'est le principe même du troc aux plantes. Variétés de fleurs, légumes, plantes d'intérieur... ou aromatiques, tout se troque dans une ambiance conviviale sous l'œil avisé des professionnels du jardin. Et si vous venez les mains vides, repartez aussi avec les idées, conseils et savoir-faire de passionnés. Pensez dès à présent à constituer votre monnaie d'échange pour proposer vos plantes aux personnes présentes sur le stand.

Règlement du Troc aux plantes

Art. 1 – La participation au troc est entièrement gratuite. Art. 2 - Le troc aux plantes est ouvert à toutes les personnes à l'exclusion des professionnels. Art. 3 – Aucune vente ni achat ne sont autorisés entre les parties. Les échanges se font librement, sans monnayage d'argent et sans considération d'équilibre entre ce que vous apportez et ce que vous emportez. Art.4 - Le présent règlement est à la disposition de chaque candidat sur simple demande auprès du Comité des Fêtes.

Quelques conseils

- Graines, boutures racinées, plants, semences d'arbustes, d'arbres d'ornements et de plantes vivaces, bulbes ou plantes potagères (légumes et fruits) sont acceptés. - Préparez vos plants avant le jour « J » pour leur permettre de se remettre de leur déplantation - Etiquetez vos plants avec le nom, si possible la couleur et la taille. L'étiquetage est très important car les plantes non étiquetées partent moins facilement. - Installez vos plants sur les tables mises à votre disposition. - Apportez des cagettes, sacs et autres contenants pour repartir avec vos nouveaux végétaux.

Le comité des Fêtes recherche des personnes ayant des connaissances particulières (boutures, greffes, taille, sélection de graines, et tant d'autres savoirs à partager...) pour animer un petit atelier.

Merci de se faire connaître au 04 75 94 92 97.

Venez nombreux !